



Année universitaire 2019-2020
MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES
DES ETUDIANTS INTEGRANT LA FACULTE DE MEDECINE EN
DFASM1
(étudiants provenant d'une autre faculté)
Montpellier et Nîmes

Vu l'avis du Conseil Pédagogique du 13 juin 2019
Approuvées par le Conseil de gestion de l'UFR 26 juin 2019
et par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 26 septembre 2019

I) Intégration directe en première année du DFASM (DFASM 1)

Les étudiants entrants en DFASM1 doivent obligatoirement rattraper les deux UE des modules intégrés (MI) **A** et **C** suivis par les étudiants de la faculté de Montpellier en DFGSM3.

Lors de la réunion de rentrée universitaire, les étudiants peuvent opter pour deux options :

- **La première** : s'inscrire aux 4 UE des modules intégrés du DFGSM3 (MI A et MI C, uniquement la théorie) et de DFASM1 (MI B et MI D, théorie et stage);
- **La deuxième** : s'inscrire uniquement la première année de DFASM1 :
 - 1- aux deux UE des modules intégrés du DFGSM3 MI A et MI C (théorie et stage) ;
 - 2- redoubler le DFASM1 et valider les deux UE des modules intégrés du DFASM1 MI B et MI D (théorie et stage).



A – Les étudiants entrants, inscrits aux 4 modules intégrés.

Les étudiants de DFASM 1 intégrés à la faculté de médecine de Montpellier seront de manière dérogatoire inscrits à 4 UE de modules intégrés (MI) théoriques, de la manière suivante :

- au premier semestre : UE MI A théorie (temps partiel) ou UE MI C théorie (temps partiel) et UE MI B ou MID (théorie et stage, temps plein) ;
- au second semestre : UE MI C théorie (temps partiel) ou UE MI A théorie (temps partiel) et UE MI D ou MIB (théorie et stage, temps plein).

Le choix du MIB ou MID se fera en début d'année lors de la réunion d'accueil de manière à équilibrer les groupes de MI.

Ils seront soumis aux mêmes règles de validation pour les épreuves écrites et composeront en même temps que les autres étudiants.

La validation des enseignements dirigés (ED) sera évaluée en fonction de leur temps de présence en ED et questions/réponses (QR) dans le module soit 25 % des séances programmées dans chaque UE MIA et MIB ou MIC et MID. Les étudiants seront autorisés à aller en ED de 1^{er} cycle pour lesquels ils sont inscrits (MIA ou MIC). Ils devront donc être excusés en stage l'après-midi sur justificatif de leur emploi du temps et sous contrôle de l'émargement. La présence à 50 % des best-of (BO) **est obligatoire** dans chacune des 4 UE.

Les gardes sont à planifier si possible avec un étudiant d'une promotion n'ayant pas d'enseignement le lendemain. En cas d'impossibilité (absence d'étudiants d'une autre promotion en stage dans le service), et pour des raisons de service, la réalisation d'une garde la veille d'un enseignement ne compte pas comme une absence, sous réserve d'une justification auprès de l'antenne universitaire attachée au service hospitalier. Les absences pour congés annuels ne sont pas recevables. Les congés annuels sont à poser en dehors des périodes d'enseignement théorique. Les absences pour motifs graves (maladie, accident, événements familiaux graves) sont prises en compte sur présentation de pièces justificatives. Le responsable pédagogique du deuxième cycle est habilité à juger la recevabilité d'une absence en cas de contestation par l'étudiant.

Ils seront inscrits à deux UE des stages hospitaliers :

- **Pour le 1^{er} semestre** : stage de MIB ou MID
- **Pour le 2^{ème} semestre** : stage de MID ou MIB

L'évaluation du stage s'effectuera de la même manière que les autres étudiants.
Des examens concluent le semestre correspondant à l'enseignement des modules.

Ils seront soumis aux mêmes règles de validation d'année des MCC du DFASM1, DFASM2, et DFASM3.

B – Les étudiants entrants, inscrits aux 2 modules intégrés MIA et MIC.

Les étudiants de DFASM 1 intégrés à la faculté de médecine de Montpellier seront de manière dérogatoire inscrits à 2 UE de modules intégrés (MI) théoriques, de la manière suivante :

- au premier semestre : UE MI A ou MI C
- au second semestre : UE MI C ou MI A



Ils seront soumis aux mêmes règles de validation pour les épreuves écrites et composeront en même temps que les autres étudiants.

La validation des enseignements dirigés (ED) sera évaluée en fonction de leur temps de présence en ED et questions/réponses (QR) dans le module soit 50 % des séances programmées dans chaque UE MIA et MIB ou MIC et MID. La présence à 100% des best-of (BO) **est obligatoire** dans chacune des 4 UE.

Les gardes sont à planifier si possible avec un étudiant d'une promotion n'ayant pas d'enseignement le lendemain. En cas d'impossibilité (absence d'étudiants d'une autre promotion en stage dans le service), et pour des raisons de service, la réalisation d'une garde la veille d'un enseignement ne compte pas comme une absence, sous réserve d'une justification auprès de l'antenne universitaire attachée au service hospitalier. Les absences pour congés annuels ne sont pas recevables. Les congés annuels sont à poser en dehors des périodes d'enseignement théorique. Les absences pour motifs graves (maladie, accident, événements familiaux graves) sont prises en compte sur présentation de pièces justificatives. Le responsable pédagogique du deuxième cycle est habilité à juger la recevabilité d'une absence en cas de contestation par l'étudiant.

Ils seront inscrits à deux UE des stages hospitaliers :

- **Pour le 1^{er} semestre** : stage de MIA ou MIC
- **Pour le 2^{ème} semestre** : stage de MIC ou MIA

L'évaluation du stage s'effectuera de la même manière que les autres étudiants.
Des examens concluent le semestre correspondant à l'enseignement des modules.

Ils seront soumis aux mêmes règles de validation d'année des MCC du DFASM1, DFASM2, et DFASM3.

II) Validation de l'année universitaire – Admission en DFASM2

Les étudiants sont déclarés admis en DFASM2, s'ils ont validé en totalité, au terme des deux sessions l'enseignement dans son ensemble, c'est à dire :

- les 4 UE « module intégré » MIA, MIB, MIC, et MID;
- toutes les UE du DFASM1 et les stages.

Les étudiants des Antilles-Guyane sont exemptés de l'UE MIT s'ils l'ont validée par anticipation en DFGSM3.

Admission en DFASM2, avec des unités d'enseignement de DFASM1 à rattraper

Les dettes suivantes sont tolérées :

- Une UE module intégré théorique ;
- Une seule UE libre, en revanche la dette de l'UE de Master n'est pas admise ;
- Une seule UE stage (MIB ou MID ou stage MG) ; cette dette entraîne l'obligation de faire un stage de deux mois temps partiel ou un mois temps plein durant l'été précédent l'entrée en DFASM2, en plus du stage d'été obligatoire, et à condition qu'un seul stage soit à rattraper et devra être régularisée administrativement au cours du DFASM2 ;
- Une UE obligatoire : MIT ou anglais ;
- L'UE LCA niveau 2 ;
- Informatique médicale.



Etudiants redoublants le DFASM 1

Les étudiants redoublants accomplissent à nouveau douze mois de stage incluant les dettes de stage éventuelles et les congés réglementaires. Les dettes des modules intégrés et d'UE devront être validées dans l'année.

Aucune dette aux ED et BO d'un MI n'est tolérée pour le passage en année supérieure. Si l'étudiant a validé les ED et les BO du MI, il conserve cette validation et repasse le MI théorie en dette au premier semestre du DFASM2. Si l'étudiant n'a pas validé les ED et les BO du MI, il repasse le module en dette dans son intégralité (MI théorie, ED, BO, stage) en redoublant le DFASM1.

Les MCC des étudiants intégrant l'UFR en DFASM 1 sont identiques aux autres étudiants à partir du DFASM 2.